Partenariat avec le SDIS de l'Oise

Développement du solaire photovoltaïque.

Dans ce contexte de forte tension énergétique, le SDIS s'engage dans un projet ambitieux de solarisation de son patrimoine pour maîtriser et limiter ses dépenses énergétiques.
Pour définir au mieux cette stratégie de développement de l'énergie solaire sur ses sites, le SDIS va mener ce travail avec l'appui du SE60 pour équiper, dans un premier temps, le site de Tillé. Ce dernier représente 27 % des consommations électriques totales du parc patrimonial du SDIS.

Ce partenariat a été officialisé par la signature d'une convention de coopération ce jeudi 12 janvier 2023 entre Monsieur Eric de Valroger Président du SDIS et Monsieur Eric Guérin Président du SE60.

Première étape, définir le bon projet

La mise en œuvre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïque est long et complexe.
Le SE60 étudiera pour le compte du SDIS les optimums technico économiques en proposant des modèles vertueux :

- Conseil et d'ingénierie permettant au SDIS d'appréhender les enjeux des projets photovoltaïques
- Aide à la préparation et au suivi de pré-sélection du ou des opérateurs économiques

Quels sont les cas possibles d'une installation photovoltaïque ?

1. L'installation de vente en totalité : la production électrique est vendue.
2. L'installation avec autoconsommation et vente du surplus : une part de la production est consommée par le site. L'énergie non consommée (le surplus) peut être revendu.

Il existe deux cas : l'autoconsommation « individuelle » ou l'autoconsommation « collective ».

Les premiers scénarios ont été présentés fin 2022

A partir des données techniques et patrimoniales, le SE60 a présenté les premières opportunités photovoltaïques sur les sites du SDIS dont les premiers éléments représentent le potentiel solaire et des scenarios en autoconsommations.

Le SE60 poursuivra son accompagnement tout au long des différentes étapes de ce projet qui pourrait s'élargir à d'autres sites du SDIS.

Publié le 13 janvier 2023